



Etude sur les institutions de formation des enseignements en Afrique Sub – Saharienne

Rapport final
COMORES

RESUME

Ce document présente l'étude initiée par l'UNESCO et qui porte sur les institutions de formation des enseignements en Afrique Sub – Saharienne. Les recommandations formulées à la fin de ce rapport reposent sur une évaluation de ces institutions et sur la base de données statistiques et qualitatives.

MASSEANDE ALLAOUI
Enseignant – Chercheur et Consultant

Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO et des Etats membres. Par ailleurs, elles n'impliquent aucun engagement de la part de l'Organisation.

SOMMAIRE

INTRODUCTIONpage 3

PARTIE DESCRIPTIVEpage 5 à 6

1. Informations générales et succinctes sur le pays
2. Données quantitatives et qualitatives sur la situation des enseignants
3. Présentation d'ensemble des établissements de formation des enseignants

PARTIE ANALYTIQUEpage 7 à 15

1. Les Curricula et programmes
2. Méthodes pédagogiques
3. Bibliothèques et équipements de recherche
4. Problèmes relatifs aux conditions de travail
5. Équité dans le domaine du genre
6. Problèmes de gestion

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONSpage 16 à 18

ANNEXES

INTRODUCTION :

Ce rapport rentre dans le cadre de l'étude sur les institutions de formation des formateurs des pays de l'Afrique subsaharienne réalisée à l'initiative de l' UNESCO.

La mission est contractuellement rattachée à la commande n° 4500007299, et s'est déroulée suivant les termes de recherche qui suivent. La méthodologie de l'intervention est précisée par ces mêmes termes de recherche.

La liste des personnes rencontrées ainsi que le calendrier d'exécution de cette mission est jointe en annexe 4 de ce rapport

Termes de recherche :

I - CONSIDERATION GENERALE

Durée de la Mission : Chaque mission durera 5 jours de travail.

Information initiale : En relation avec le point focal national, le consultant recevra des informations sur les priorités nationales ainsi que les dispositions d'ordre logistiques concernant sa mission.

Visites : Entreprendre une visite détaillée de l'institution de formation des enseignants retenus. Visite aux personnalités du Ministère de l'éducation, du Ministère des finances, les associations d'enseignants ainsi qu'à quelques NGO importantes et à quelques IGO. Dans les visites aux institutions, on mettra l'accent sur les actions positives à prendre pour améliorer les institutions. Bien que le consultant aura à sa disposition une liste complète d'indicateurs (partie II), il ne devra pas perdre de vue les objectifs et les plans existant au niveau de l'institution.

Analyses, Négociations et Recommandations :

Avant la rédaction du rapport final, le consultant aura des discussions très détaillées avec les chefs des institutions de formation d'enseignants et le point focal national. Cela permettra au rapport d'être en adéquation avec les plans et les orientations adoptés au niveau national. On devra offrir aux associations d'enseignants l'opportunité de réagir aux suggestions formulées.

Le consultant fera également des recommandations générales ayant trait à l'utilisation des ressources disponibles et fera deux types de recommandations sur cet aspect.

Identification du besoin le plus urgent au niveau de l'établissement de formations d'enseignants susceptibles de recevoir un appui de la part du programme ordinaire de l'UNESCO au titre du biennium-2002/2003 (carry-over funds).

Projet extrabudgétaire si nécessaire pour répondre aux besoins urgents identifiés et aux recommandations d'ordre politique concernant des problèmes graves auxquels l'institution de formation d'enseignants est confrontée : difficultés de recrutement du personnel ; motivation ; niveau de qualification ; professionnalisme des enseignants ainsi que leur statut dans la société et leur condition de travail.

Préparation d'un Rapport Final : Rapport de quinze (15) pages au maximum. (Annexe non compris).

Ce rapport présentera la situation générale et les recommandations telles que mentionnées ci-dessus en vue d'une prise de décision au niveau du ministère et de l'institution ainsi que de la part de l'UNESCO.

II - LES ASPECTS DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION

Présentation d'ensemble

Les établissements de formation d'enseignants fonctionnent-ils de façon complémentaire ou existe-t-il des chevauchements dans leurs actions (ENS et Départements universitaires) ? Existe-t-il des plans et des engagements au niveau national pour atteindre les objectifs de développement ?

Les curricula et les programmes

Les conditions sont-elles réunies pour des activités de recherche, l'innovation dans les programmes et le développement des matériels didactiques. Les compétences intellectuelles et les ressources sont-elles disponibles pour atteindre ces objectifs ? Ou se trouvent les éléments pour l'amélioration de la qualité qui puissent prendre en compte les réalités culturelles et l'environnement régional ou mondial ? Quelle est la qualité des programmes pour l'alphabétisation, la science, la santé et l'environnement ? Y a-t-il un besoin pour la définition de standards minima régionaux pour les programmes de formation des enseignants dans ces domaines ?

Méthodes pédagogiques

Les méthodes sont-elles adéquates pour l'éducation aux valeurs, l'utilisation des technologies de l'information dans la formation, l'apprentissage tout au long de la vie ?

Bibliothèques et équipements de recherches

De quel minimum d'équipements l'établissement a-t-il besoin pour atteindre le niveau normal de performance requis ? Quel est l'état des infrastructures pour l'utilisation des technologies de la communication en vue d'accéder à une formation et une recherche de qualité ? Quelles sont les relations avec d'autres institutions homologues à l'intérieur du pays et au niveau international ?

Problèmes relatifs aux conditions de travail

Quel est le niveau de participation des associations d'enseignants dans la préparation des plans et des programmes des institutions de formation des maîtres ? Quelles sont les conditions de travail des enseignants aussi bien dans le système formel que dans le système informel ?

Équité dans le domaine du genre

Il ne faudra pas oublier le volet respect de l'équité en ce qui concerne les aspects mentionnés ci-dessus. Enseignement ouvert et à distance et possibilité d'utilisation des technologies de l'information, dans tous les domaines ci-dessus mentionnés.

Problèmes de gestion

Ils concernent tous les points mentionnés ci-dessus.

PARTIE DESCRIPTIVE

Cette partie descriptive a pour objectifs de donner des éléments de référence du contexte général de l'intervention (données sur le pays) ainsi que le domaine spécifique(données sur la situation des enseignants et présentation des instituts de formation)

1. Informations générales et succinctes sur le pays

Superficie en km2	2 235
Population totale (000)	658
- taux de croissance annuel moyen (%)	2,7
Espérance de vie à la naissance (années)	59
Nombre moyen d'enfants par femme	4,8
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	76
Taux estimé d'alphabétisme M (%)	66
Taux estimé d'alphabétisme F (%)	51
PNB par habitant (EU)	370
Dépenses publiques de l'éducation en %	
- du PIB	4,1
- des dépenses totales du gouvernement	23,1

2. Données statistiques sur la situation des enseignants

Les informations qui suivent proviennent de la Direction Générale de la Planification du Ministère de l'Education (dernière enquête réalisée en 1999)

Évolution du nombre d'élèves par maître selon l'île dans le public

	1988/89			1998/99		
	Nombre total élèves	Nombre maîtres	Nombre élèves/ maître	Nombre total élèves	Nombre maîtres	Nombre élèves/ maître
Ngazidja	36 035	866	41,6	35 694	998	35,8
Mwali	4 039	119	33,9	4 511	156	28,9
Ndzouani	26 252	779	33,7	34 252	824	41,6
Comores	66 326	1764	37,6	72 522	1978	36,7
Urbaine				16 668	594	28,1
Rurale				55 854	1384	40,4

Il n'existe pas de mesure réglementaire pour limiter le nombre d'élèves par enseignant. Les recrutements se font en moyenne à raison de 30 élèves par enseignant.

Évolution du pourcentage des enseignants ayant les titres académiques requis par sexe selon l'île

	1988/89				1998/99			
	BEPC		BAC et +		BEPC		BAC et +	
	% MF	% F	% MF	% F	% MF	% F	% MF	% F
Ngazidja	16,11 %	11,50 %			27, 56	22, 52	22, 85	19, 85
Mwali	10,92 %	14,81 %			7, 69	2, 86	3, 21	0, 00
Ndzouani	26,70 %	28,08 %			24, 27	20, 70	5, 10	4, 85
Comores	18,71 %	19,08 %			24, 62	20, 42	13, 90	12, 02
Urbaine					18, 52	13, 99	6, 73	4, 53
Rurale					27, 24	25, 98	16, 98	18, 51

Beaucoup d'enseignants du secteur public exercent dans le privé. Les problèmes liés au retard dans le paiement des salaires des fonctionnaires expliquent cette demande.

Les établissements du secteur privé se plaignent de ne pas bénéficier de formations dispensés par le . Selon les sources de la Direction de la planification près de 400 enseignants du primaire exercent dans les établissements privés et ont un diplôme professionnel (CAEA ou CAP). Le secteur bénéficie de manière indirecte de la formation des formateurs.

3. Présentation d'ensemble des établissements de formation des enseignants :

Depuis la restructuration qui a été opérée en 1994, les missions des établissements de formation des enseignants ont été confiées aux Instituts de formation et de Recherche en Education (IFERE), missions qui étaient initialement assurées par l'Ecole Normale Supérieure de MVOUNI (ENES), par l'Institut National de l'Education (INE) et par l'Ecole Nationale Normale des Instituteurs (ENNI).

Pour la présentation détaillé des IFERE, un document est joint en annexe 1 de ce rapport.

Ainsi aucun chevauchement ne devrait en principe exister entre les missions de ces instituts et les autres établissements d'enseignement supérieur : Ecole National d'Administration des Comores (Enac), Institut Supérieur de Formation et de Recyclage (ISFR) basés à la Grande Comores (Moroni) et l'Ecole d'Enseignement Supérieure de Patsy (EEPS Anjouan). Pour cette dernière Ecole basée sur le site même de l'IFERE d'Anjouan se pose tout de même le problème du partage des domaines d'intervention. C'est ainsi que les responsables souhaitent ouvrir l'IFERE d'Anjouan, fermé depuis 2 ans afin qu'elle assure ses missions. L'Ecole Supérieur de Patsy pourrait ainsi le rôle que joue l'ISFR qui dispense des formations de niveau DEUG.

Néanmoins les responsables de l'IFERE relèvent que des problèmes de coordination peuvent quelquefois se poser quand il s'agit la mise en place d'actions ponctuelles destinées aux enseignants. Il s'agit notamment des actions mise en place par Centre National de l'Enseignement à Distance (CNAED), des interventions dans les CIPR et actions de la Radio Educative, des actions de l'Office Nationale de la Formation Professionnelle et Technique (ONFPT). Les actions de ONG comme le Croissant Rouge, Organisations des Femmes Africaines pour l'Education (FAWECOM/Antenne Comores), Association Comorienne pour le Bien être de l'Enfant et de la Famille (ASCOBEF) etc (formations à l'éducation sanitaire, environnementale, à la citoyenneté, à la paix...) destinées aux enseignants peuvent quelquefois se faire sans que les IFERE soient associés ou informés.

Les organisations internationales qui interviennent dans ces domaines sont le PNUD, FNUAP, l'UNICEF, Care International

Les responsables des IFERE souhaitent qu'il y ait une meilleure coordination des opérateurs, ainsi serait évitée la duplication des actions et des moyens. De même qu'il serait souhaitable que certaines actions de formation des enseignants se fassent sur le site des IFERE quand cela est possible. Une mutualisation des ressources (ressources humaines, institutionnelles et financières) des différents intervenants pourrait être envisagée pour certains projets. Cette démarche se ferait ainsi au bénéfice du renforcement des capacités des Instituts. Les Circonscription d' Inspection Pédagogique Régionale (CIPR) constituent par ailleurs des relais incontournables pour les actions de formation continue et pour une politique adaptée de télé-enseignement et d'enseignement à distance. Les initiatives prises pour doter ces CIPR d'équipements informatiques ne sont guère opérantes compte tenu des problèmes d'électricité.

Les responsables des IFERE et les équipes pédagogiques ont participé à l'exercice d'évaluation du nouveau plan Directeur pour les années 1997-2001 et de préparation du plan Directeur de l' Education Nationale. Par ailleurs les responsables de ces instituts nous ont communiqué leur plan d'établissement et qui se trouvent à l'annexe 2 de ce rapport.

Les besoins identifiés au niveau sectoriel ont été également formulés dans la stratégie d'intervention de l'Union Européenne (Programme indicatif National, 9^{ème} FED). Un document qui présente les grands axes de cette stratégie est joint en annexe 2 de ce rapport.

Les échanges que nous avons eu avec l' ensemble de nos interlocuteurs ont permis de faire l' évaluation présentée dans cette partie analytique de notre rapport .

PARTIE ANALYTIQUE

Le constat récurrent est le manque chronique de moyens et même l'absence de moyens pour assurer les missions de recherche qui reviennent aux IFERE : ressources humaines réduites, niveau académique, accès aux NTIC, et par conséquent aux ressources pédagogiques et scientifiques en ligne (bibliographies et ressources documentaires en ligne, téléchargement de documents, participation à des forums d'enseignants et de chercheurs...).

Ceci affecte lourdement les méthodes d'enseignement, les contenus pédagogiques et l'introduction des innovations notamment celles qui sont liées à l'utilisation des nouvelles technologies de communication et de l'information (NTIC).

Il faut également noter qu'aucun programme de productions de matériels pédagogiques n'a pu être mis en place depuis la mise en place des IFERE. Ces missions qui étaient celles de l'INE, et reprises par l'IFERE, n'ont pas pu se concrétiser par manque de moyens et de ressources humaines suffisantes et qualifiées.

1. Les Curricula et programmes :

La Recherche-action :

Les échanges ont permis de relever des problèmes majeurs quant à la mise œuvre des objectifs affichés par les différents plans d'actions des Instituts, notamment, en ce qui concerne les programmes de recherche.

La recherche-action telle qu'elle est présentée, est définie comme une amélioration de la formation des formateurs. Elle peut, dans cette perspective, contribuer au développement de la prise de conscience des nouveaux rôles du formateur, aider au déploiement du travail en équipe et amorcer la constitution d'un réseau d'enseignants. C'est dire l'importance qu'il convient de donner au pilotage de ces interventions en recherche-action.

En principe, les enseignants devraient assurer 429 heures d'enseignement et 165 heures de recherche-action. Actuellement par manque de ressources financières et humaines pour élaborer des programmes, les actions de recherches sont limitées aux mémoires effectués par les étudiants et enseignants en formation initiale ou continue.

La formation initiale et/ou continue :

La formation continue des enseignants dans les IFERE est basée sur des modalités déclinées en quatre possibilités :

Formations dites « diplômantes » centrées sur l'approfondissement d'un ou plusieurs champs disciplinaires et les méthodes pédagogiques associées.

Formations fondées sur la recherche-action. Elle s'effectue en équipe et le résultat de cette recherche, étalée sur une année, conduit à la production d'un mémoire d'une vingtaine de pages.

Formations non diplômantes.

Formations organisées à la demande des enseignants.

La formation pédagogique et didactique :

Sont actuellement recrutés comme titulaires et intégrés tous les postulants justifiant d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne la formation initiale et professionnelle des personnels recrutés, la variété d'origine des diplômes obtenus, la qualité de ces diplômes, leur adéquation avec les impératifs de la formation aboutissent à un corps d'enseignants de nature hétérogène et peu formé.

Cette demande paraît hautement justifiée et nécessiterait une importante action de formation par des apports particuliers disciplinaires et des interventions au niveau formation professionnelle des nouveaux enseignants.

L'enseignement professionnel :

L'organisation de cette formation est généralement du domaine académique. Elle suppose une étude détaillée du tissu industriel et associatif du pays de façon à prévoir une action qui serait une remédiation aux carences constatées. La formation de formateurs pourrait se faire dans le cadre d'un projet régional avec l'Université de l'Océan Indien : les IFERE comme les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche des Comores sont membres de l'Université de l'Océan

Indien (UOI). Des conventions de partenariat existent déjà avec d' autres instituts de formation de formateurs de la sous- région (Madagascar, Réunion). Le réseau constitué au sein de l'UOI par l'ensemble des établissements des formations de formateurs des 5 pays de la Commission de l'Océan Indien (COI) pourrait être le support de programmes communs à dimension régionale. Des actions nationales de renforcement de capacités sur la base de ces pôles de compétences constitués favoriseraient les besoins formulés de partenariat pour une meilleur accès aux NTC, aux innovations technologiques et à l'harmonisation des méthodes et pour un label régional. Une réflexion pourrait engagée dans ce sens dans le cadre de l'Université de l' Océan Indien et avec l'appui de l'UNESCO.

3. Les programmes d’alphabétisation et autres formes d’éducation non-formelle :

Ces programmes ont cessé depuis 1994, néanmoins avec l’appui des organisations internationales et des ONG locales des programmes sont développés dans ces domaines. A ces programmes d’alphabétisation sont associés souvent des formations et des séminaires de sensibilisation : santé et nutrition des enfants, santé de la reproduction, lutte contre les MST/SIDA, lutte contre le paludisme, lutte contre le tabac, la drogue et l’alcool, protection de l’environnement, etc. D’autres actions de sensibilisation aux valeurs sont organisées : dans le domaine de l’éducation à la paix et à la tolérance, de la culture et de la démocratie. Des initiatives comme celles développées par le CNDRS et la Commission Nationale pour l’UNESCO, le CASM et les ONG locales sont à renforcer.

Le CNAED, par la Radio Educative pourrait constituer un relais dans la promotion et des actions éducatives non formelles.

Un programme sur l’Environnement est déjà développé par l’IFERE de la Grande-Comore. Le Programme Régional ARPEGE (Commission de l’Océan Indien /Union Européenne) aura pour objectif de mettre en œuvre des actions de formation à l’Education environnementale.

2. Méthodes pédagogiques :

Sur la base des documents consultés et de nos échanges avec les responsables différents responsables (Ministère ,IFERE) ainsi qu’ avec les équipes pédagogiques , les ONG et les organisations syndicales les constats suivants ont été faits :

- Un manque chronique de moyens et même l’absence de moyens pour assurer les missions de recherche qui reviennent aux IFERE : ressources humaines réduites, niveau académique, accès aux nouvelles technologies de l’information et de la Communication, et par conséquent aux ressources pédagogiques et scientifique en ligne (bibliographies et ressources documentaires en ligne, téléchargement de documents, participation à des forums d’enseignants et de chercheurs...).

Ceci affecte lourdement les méthodes d’enseignement, les contenus pédagogiques et l’introduction des innovations notamment celles liées à l’utilisation des nouvelles technologie de communication et de l’information (NTIC).

Il faut également noter qu’aucun programme de productions de matériels pédagogiques n’a pu être mise en place depuis 5 ans.

Taux d’exécution très bas par rapport aux actions planifiées par manque de ressources financières et du fait de la crise institutionnelle qui traverse le pays. Ainsi les IFERE sont - ils confrontés depuis plusieurs années à un problème d’ introduction des innovations dans les méthodes pédagogiques.

Les différentes évaluations effectuées par le Ministère de l’ éducation notent que les initiatives prises dès l’accès des Comores à la souveraineté (1975) pour mettre en œuvre des programme d’ adaptation des méthodes d’ enseignement et d’ apprentissage ainsi que des contenus n’ont pas eu d’impact durable, par manque de moyens et de ressources humaines qualifiées.

Certaines de ces évaluation soulignent : « au niveau du contenu des programmes et des méthodes d’enseignement et d’apprentissage. Les programmes de formation des enseignants n’ont pas toujours tenu compte des réalités locales et ont souvent subi des modifications contradictoires. Et bien que les derniers programmes d’enseignement aient été élaborés sur la base d’objectifs pédagogiques précis, et

sur la base d'acquisitions et de compétences devant répondre aux besoins de la vie quotidienne de la population, leur mise en œuvre reste problématique. solutions envisageables aussi bien au niveau des enseignants que des responsables chargés de l'élaboration des curriculas.

Il importe de souligner que l'adéquation des contenus avec les besoins et réalités socioculturelles est remise en cause, mais il est difficile de trouver un consensus sur les

La sous-qualification des enseignants (47,14 % ont le diplôme pédagogique requis). Des efforts importants ont été réalisés pour améliorer ce niveau de qualification de manière à améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, mais les conditions financières constituent un handicap majeur à la poursuite de ces activités, notamment la formation initiale et continue des enseignants. »

3. Bibliothèques et équipements de recherche :

Les IFRE sont dotés de centres de ressources qui en principe doivent constituer un support pour les activités d'encadrement et de recherche des enseignants– chercheurs, des étudiants et stagiaires. La visite de la bibliothèque et centre de documentation de l'IFERE de la Grande- Comores a permis de confirmer les informations fournies par les responsables de l' Institution .

Les ouvrages de référence font défaut et le centre n'est pas informatisé.

Le centre a hérité du fonds d'un projet (ouvrages de centre de lecture pour la jeunesse) et qui n'est pas exploitable par les étudiants les enseignants et les chercheurs. Ainsi il est constaté une fréquentation très limitée de ce centre par les usagers potentiels. Une seule personne s'occupe du centre de documentation et il est souhaité qu'elle soit formée aux outils de gestion documentaire.

D'après les informations fournies sur les autres îles (Anjouan et Mohéli) la situation n'est pas plus favorable.

Faible ou inexistante, la documentation est aussi un point faible du système éducatif comorien. Cette documentation devrait être constituée d'ouvrages essentiels, basiques, qui ne pourraient être fournis que par des éditeurs patentés. Cela relève de l'action des bailleurs de fonds et ces opérations sont à négocier dans le cadre de conventions bi ou multilatérales. A côté de cela existe tout un domaine informel, riche en documents « de terrain » et qui peut être utilisé moyennant certaines règles liées à la propriété intellectuelle.

Des initiatives telles que celles déployées par le CDS sont à encourager et à développer. Mais dans le cadre actuel elles ne constitueront jamais la réponse parfaite au problème posé.

Le CDS (Centre de Documentation Scientifique) dont l'activité est définie comme visant à l'amélioration de l'enseignement scientifique dans les lycées et les collèges devrait être renforcée et servir d'exemple à d'autres établissements.

Aujourd'hui, cette activité est centrée autour de deux pôles : production de documents pédagogiques (polycopiés) destinés aux élèves et prêt de matériel pour des expérimentations en sciences. Cette situation est la réponse au constat de dénuement des établissements scolaires en manuels, en matériels et en équipements.

La première activité est certainement à encourager et à développer dans un pays où le livre coûte cher par rapport au revenu des habitants. Ces cours choisis après consultation des enseignants, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques de la discipline concernée, sont vendus aux élèves du secondaire à des prix sans commune mesure avec ce qui pourrait être trouvé ailleurs.

Pour ce qui est de la seconde activité, la quantité et la qualité du matériel disponible ne semblent pas devoir contribuer réellement à la diversité des situations d'apprentissage, et l'adéquation de ces matériels avec les activités scientifiques attendues dans le déroulement des programmes scolaires mériterait réflexion.

Il paraît essentiel que ce lieu s'oriente vers la production d'outils, au sens large, pour l'apprentissage et la formation. Si cette devait se développer dans d'autres structures similaires, il est souhaité qu'elle fasse en articulation avec des IFRRE et même sous leur pilotage.

L'activité de production des IFERE intégrerait aussi bien l'outil papier que l'outil informatisé. Indépendamment des moyens matériels et humains que cela suppose, il conviendrait que les IFERE et le CDS soient à même de négocier des conventions avec les partenaires institutionnels ou privés pour la reproduction des documents, et d'assurer la gestion de ce stock. *Le souhait du Ministère et des directions des IFERE est de mettre en place une structure multi – média et de renforcer les moyens humains, documentaires et de recherche des IFERE. La mise en place de cette structure devrait être accompagné d'une formation à l'utilisation des NTIC destinée aux personnels chargés de sa gestion ainsi qu'aux enseignants et chercheurs. A un autre niveau des séminaires d'initialisation et de perfectionnement pourraient être mises en place au bénéfice des stagiaires et étudiants des IFERE (formations ciblées ou modules intégrées aux formations) afin de les préparer à utilisation optimale de ressources qui seraient disponibles sur site et en ligne.*

L'expérience de l'Université de l'Océan Indien dans ce domaine et, en partenariat avec l'Institut Supérieur de Formation et de Recyclage (ISFR) et le Centre de Documentation Scientifique (CDS/ Lycée de Moroni) a été évoqué. Par ailleurs, Les IFERE étant membre de l'Université de l'Océan Indien pourraient collaborer avec des structures de la sous- région dans le domaine de la formation des formateurs. L'étude qui a mené dans l'objectif d'un projet de renforcement des capacités et de formations de formateurs a formulé des recommandations qui restent d'actualité (étude menée en juin 2002) et qui ont été rappelé par les responsables des établissements rencontrés lors de notre mission. En résumé nous pouvons retenir :

4. Problèmes relatifs aux conditions de travail :

Les problèmes liés aux conditions de travail ont été largement soulignés par les représentants des associations d'enseignants. Ces problèmes sont liés :

- manque de manuels et de supports pédagogiques
- salles de classes non adaptés (normes, effectifs ...)
- au montant des salaires comparé au coût de la vie
- aux retards caractérisés et depuis plusieurs années dans le paiement des salaires des enseignants, des personnels de l'Education et des fonctionnaires de manière générale accès à la formation continue et problème d'un plan de carrière, accès aux innovations pédagogiques et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les représentants notent que les associations d'enseignants sont associés aux différentes réflexions sectorielles organisés au niveau national ; ils souhaiteraient toutefois que des concertations existent pour le suivi dans la mise en œuvre des plans et programmes retenus.

5. Équité dans le domaine du genre :

Ce problème a été abordé à différents niveaux, et il s'avère que bien que le constat s'est fait notamment en ce qui concerne le choix des filières et l'accès relativement limitée à l'éducation supérieure des jeunes il semble qu'il soit difficile dans la situation actuelle du pays d'appliquer des critères basés sur la notion de discrimination positive qui a été évoquée dans les solutions envisageables dans les politiques éducatives à court, moyen et long terme .

En effet il n'existe pas des mesures d'incitation comme les concours de bourses, les concours aux emplois.

S'agissant de l'équité dans le domaine du genre en relation avec le nombre d'enseignants en exercice, le tableau qui suit présente plutôt une situation favorable (source Direction générale de la planification (MEN)).

Évolution des pourcentages des enseignants ayant le diplôme pédagogique requis par sexe selon l'île

	1988/89				1998/99			
	%MF	%M	%F	F/M	%MF	%M	%F	F/M
Ngazidja	25,06	24,38	26,99	1.1	35,67	35,33	36,64	1.0
Mwali	27,73	23,91	40,74	1.1	48,08	47,11	51,43	1.1
Ndzouani	35,69	34,72	38,42	1.1	62,01	63,32	58,59	0.9
Comores	29,93	28,90	32,89	1.1	47,62	47,80	47,14	1.0
Urbaine	62,96	60,97	65,84	1.1
Rurale	41,04	43,61	30,96	0.7

Le nombre de femmes enseignantes par rapport au nombre d'hommes est identique en 1988/89 sur l'ensemble du territoire national. Néanmoins selon les informations fournies le taux de qualification des femmes est moindre.

En effet le nombre d'enseignants ayant un diplôme pédagogique requis augmente plus vite chez les hommes que chez les femmes. En 1988/89, les enseignants du primaire ayant les compétences requises étaient de 32,89 % pour les femmes et pour les hommes de 28,90 %.

L'Enseignement à Distance

Les Comores ne bénéficient pas d'un contexte particulièrement adapté au développement de ces moyens de communication et d'information. Ses capacités de communication avec l'extérieur sont un handicap important qu'il faudrait corriger. Ses structures de communication à l'intérieur du pays et son parc informatique aggravent ce handicap et présagent mal d'une introduction de formation de type « à distance » tel qu'il est souvent envisagé.

Cette demande a souvent été formulée. Les échanges qui nous avons eu avec les responsables du Centre National de l'Enseignement à Distance (CNAED) basé dans le même site que l'IFERE, et la visite du Centre nous ont permis de constater que le Centre propose des formations par le support de la Radio éducative, émissions destinés aux enseignants en formation continue.

Un matériel performant a été remis par l'UNESCO. Ce matériel était lors de notre passage rangé afin de le protéger des intempéries. En effet les locaux mises à disposition du CNAED subissent des infiltrations et sont envahis par l'humidité. Une action urgente est utile au risque de voir s'interrompre les programmes planifiés par le Centre.

L'EAD, pour reprendre la formulation du titre, est souvent proposé comme un palliatif à des carences du système éducatif ou lorsque des contraintes de lieux, de temps et de formation paraissent inconciliables. L'EAD, assemblage comportant du présentiel et de la distance, doit répondre à un besoin et prendre en compte les réalités qui permettent la liaison correcte apprenant/ système d'apprentissage/formateur. C'est dire l'importance de l'étude préliminaire qui doit être entreprise pour que l'expression du besoin soit en adéquation avec les possibilités locales.

Par ailleurs l'utilisation des TICE constitue aujourd'hui une possibilité offerte pour l'apprentissage et la formation. Dans le cadre qui est celui de la formation de formateurs pour l'éducation, il s'agit bien de l'usage de ces technologies pour rendre autres les approches pédagogiques des différentes disciplines. L'introduction massive de ces techniques de communication et d'information fait qu'on ne peut plus les écarter de la formation des enseignants dans les institutions correspondantes.

Les initiatives engagées au niveau sous-régional dans le cadre de collaborations bilatérales ou multilatérales peuvent être renforcées l'Université de l'Océan Indien pourrait constituer le cadre de cette coopération.

Il existe d' ailleurs un réseau TIC/ UOI , reconnu par les pays et la Commission de l'Océan Indien et qui regroupe des experts des pays dans ce domaine. Ce réseau peut constituer un support dans les actions à mettre en œuvre dans le renforcement de la capacité TIC aux Comores et dans la formation des formateurs.

La Maintenance

La maintenance constitue une activité majeure dans tout processus mettant en œuvre des appareillages susceptibles d'être défectueux. Ceci est d'autant plus vrai que la sophistication de ces appareils est plus grande, et pour certains d'entre eux la maintenance passe par le changement pur et simple de parties entières de l'appareillage, pour les ordinateurs par exemple. Elle fait appel d'une part à des personnels qui doivent être formés à cette maintenance et d'autre part à l'émergence d'attitudes de l'utilisateur face à l'outil.

Dans la plupart des cas, il est possible de remédier en partie à ce manque de formation à condition de créer localement les conditions nécessaires à ce développement. Pour ce qui est des Comores, des formations informatique-réseaux ont par le passé eu lieu à MORONI. Les compétences des personnes formées, même si elles sont orientées vers la mise en réseaux des systèmes informatiques, devraient permettre de disposer d'un vivier susceptible de remédier en partie à cet état. Il convient bien entendu de créer les conditions pour que se développe cette activité (surcharge de travail, financement, activité et rôle bien définis,...).

Il faut aussi tenir compte des conditions locales qui autorisent des initiatives qui seraient irréalistes dans d'autres endroits. Il s'agit par exemple de la prise en compte du faible coût de la main-d'œuvre en regard du prix des matériels livrés « clés en main ». Cette possibilité est utilisée ailleurs pour réaliser le montage et la maintenance des ordinateurs à des prix de revient très compétitifs.

6. Problèmes de gestion :

Le budget de l'Etat parvient difficilement à prendre en charge l'ensemble du fonctionnement du système éducatif. Dans ce secteur, les dépenses publiques sont limitées au seul versement irrégulier des salaires des agents de l'Etat. Comme souligné à plusieurs reprises le manque de moyens financiers et la non mobilisation du fonds des partenaires financiers extérieurs a eu comme conséquence un taux très bas de réalisation du plan directeur 1997/ 20001.

Ainsi les actions destinées au renforcement des instituts de formations et la formation des formateurs n'ont pas pu être mises en place

Dans son Programme de Stratégie de Coopération, la Communauté Européenne dans le cadre du 9^{ème} FED (2002 – 2007) retient comme secteur prioritaire l'éducation : « 80% de l'enveloppe A du Programme Indicatif National (soit 16 millions d'euros) seront destinés à la mise en œuvre de la politique nationale éducative selon une approche sectorielle couvrant les secteurs primaire, secondaire, universitaire, ainsi que la formation technique et professionnelle et l'éducation informelle. »

La présentation des grandes axes de ce plan se trouve en annexe

D'autres partenaires de la coopération, comme La Banque Mondiale, pourraient par des programmes ciblées favoriser le développement d'opérations de formation de formateurs pour ce qui concerne la formation initiale, la formation continue, les méthodes d'enseignement et l'élaboration des programmes. Des domaines tels que ceux de la documentation, des supports pédagogiques, pourraient faire partie d'une aide pour le développement. Dans sa partie Composante B, qui s'adresse plus au Technique et professionnel, la Banque Mondiale intervient déjà dans la phase pilote pour des programmes de formations de formateurs. Ce projet pilote est en phase finale . Les actions font parties des programmes de l' Office Nationale de la Formation Professionnelle et Technique(ONFPT)

Les missions de cet office sont à renforcer et une coordination sont à établir avec les IFERE pour les actions destinées à la formation des formateurs.

Conclusions et Recommandations :

Un processus de préparation des états généraux de l'éducation et de la formation est actuellement en cours. Un document est déjà élaboré depuis novembre 2002 et sur la base de différentes rencontres sectorielles et ateliers régionaux organisés par l'Etat avec l'appui des bailleurs de fonds... Le plan directeur qui sera retenu aura à prendre le relais du dernier plan 5 (1997 -2001) et dont les objectifs étaient les suivants :

- Réhabilitation de l'enseignement élémentaire ;
- Développement de la formation technique et professionnelle ;
- Renforcement de la capacité institutionnelle ;
- Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et sa réorientation vers des filières scientifiques ;
- Rationalisation de l'enseignement supérieur

Ces priorités adoptées par le système éducatif émanaient de 5 axes stratégiques et qui étaient les suivants :

1. L'éducation au service du développement social et économique.
2. L'élève, centre d'intérêt de l'activité éducative.
3. L'école pôle de développement communautaire.
4. Institution et organisation du partenariat pour dynamiser la participation communautaire.
5. Décentralisation de l'administration scolaire, instrument de la mise en œuvre de ces nouvelles orientations.

Le processus de préparation d'un nouveau plan directeur est achevé . Un projet élaboré en novembre 2002 nous a été communiqué par les autorités du Ministère un bilan a été réalisé et il a été constaté un taux de réalisation très faible par rapport à une centaine environ d'actions planifiées pour le renforcement du système d'éducatif. Différentes raisons ont été évoquées pour expliquer cette situation les plus importantes étant les suivantes : la crise institutionnelle, le manque chronique de moyens financiers, la non-organisation de la table ronde des bailleurs de fonds, du fait de la crise institutionnelle et de l'instabilité politique.

Par ailleurs sur la base des échanges et visites complétés par différentes données , analyses sectorielles et études les conclusions et recommandations suivantes peuvent être formulées :

Des variations importantes existent entre les différents îles de l'Union des Comores. Mais globalement La valorisation du capital humain reste une nécessité afin d'améliorer le processus de développement de ces îles. C'est pourquoi la création d'une université des Comores est actuellement à l'ordre du jour.

1. La formation des formateurs considérée comme la voie essentielle pour le développement du système éducatif, apparaîtra vite insuffisante sans additifs tout aussi importants. Sans l'amélioration des conditions d'accueil et d'information des élèves, toute tentative poursuivie ailleurs serait illusoire. La diversification des chemins du paysage éducatif, en particulier ceux du domaine professionnel, permettra une meilleure adéquation de la formation et du projet de développement du pays. Enfin, la mise en place d'outils de pilotage paraît un gage de succès, à condition de bien avoir pris les dimensions du rôle qu'ils seront amenés à jouer.

Parallèlement à cela, et dans un domaine qui est celui de l'éducatif, d'autres éléments sont à considérer. Aujourd'hui les systèmes éducatifs tendent vers : des formations de type transversal et

pluridisciplinaire particulièrement dans l'enseignement secondaire. C'est dire qu'on s'oriente vers la notion d'équipe pédagogique avec des objectifs, des lignes directrices définies (par exemple, la maîtrise de la langue). La formation de formateurs pour l'enseignement devra de ce fait intégrer elle-même cette approche dans ses pratiques de travail.

Des applications orientées vers les usages pédagogiques, pour ce qui est des Nouvelles Technologies. L'implantation de structures décentralisées qui donnent accès à l'information et permettent l'orientation des élèves.

2. Les interventions pour un réaménagement ou une réforme du système éducatif devrait prendre en compte ce décloisonnement, cette ouverture de l'école et la stratégie qui les soutient; cette dernière devrait être élaborée au niveau de chaque institution au niveau de chaque île mais également au niveau national. Se posera alors le problème délicat de la transition vers de nouveaux modes de formation, d'apprentissage et d'information, et le concept d'établissement pilote devrait favoriser cette mutation.

3. Une orientation formation initiale et/ou continue apparaît clairement dans tous les entretiens que nous avons eus, incluant notamment la formation disciplinaire.

En effet le système éducatif comorien souffre d'une pénurie d'enseignants de premier et second cycles. Les demandes qui nous ont été transmises font état d'un manque important, compte tenu des orientations du pays, dans les domaines scientifiques. Cette volonté d'accroître cette catégorie d'enseignants est justifiée par la poussée démographique, l'accroissement du taux de scolarisation par classe d'âge et par la volonté d'orienter vers les séries scientifiques, techniques ou professionnelles une majorité d'élèves.

4. Un besoin criant apparaît ; c'est celui des équipements de première nécessité dans les établissements scolaires, avec comme corollaire le stockage, la maintenance. La documentation mériterait un effort important, peut-être dans le sens qui est indiqué dans ce rapport. Cette orientation dépendra fortement du degré de mutualisation entre établissements, d'une fédération autour d'un projet commun qui pourrait être introduit dans le dispositif.

Indépendamment de moyens financiers qui dépassent largement le cadre des Comores pour la mise en œuvre de ce projet, le redressement du système éducatif passera par la capacité d'adaptation des Comoriens aux réalités du moment ; formation, information, communication sont aujourd'hui fortement liées. Formation initiale, tout au long de la vie, information descendante et ascendante et en particulier celle des acteurs, capacité à communiquer, à travailler d'une manière collaborative constituent des points d'ancrage nécessaires à la réussite de tout projet éducatif.

5. la réhabilitation et l'aménagement des structures d'accueil de l'FERE et du CNAED constituent une urgence. C'est une nécessité pour que soit créé les conditions minimales des actions à mettre en place l'intervention du gouvernement comorien et des bailleurs extérieurs est sollicités par les responsables de ces structures.

6. Il serait judicieux qu'une cellule de veille et de conseil « réforme du système éducatif » soit mise en place et informe les instances dirigeantes au plus haut niveau. Elle permettrait de coordonner les actions de terrain, la communication entre tous les acteurs et la liaison avec les bailleurs de fond. Les décalages entre les résultats attendus et ceux réalisés pourraient de ce fait être ajustés au mieux.

7. Une réactivation de la coopération régionale et internationale devrait permettre une première action dans les différents domaines qui ont été analysés. Cette analyse doit être affinée et c'est peut être là que devrait fortement intervenir l'UNESCO en collaboration avec la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.) et l'Université de l'Océan Indien . Des accords existent déjà entre la C.O.I et l'UNESCO.

8. La réflexion est en cours sur la mise en place d'une Université des Comores sur la base des établissements d'enseignements supérieur doit être appuyés par la mise à disposition d'experts internationaux du domaine. Les IEFERE feront partie de ce réseau et leurs capacités sont à renforcer. Il en est de même pour les autres structures de formation supérieur.

Annexes 1

Liste des documents consultés

- Plan d' action 2002 / 2007 (Draft novembre 2002)
- Statuts , Règlement intérieur des IFERE
- Plan d' établissements de IFERE
- IFERE de NGAZIDJA Rapport d'activité (état des lieux et perspectives) avril 2001
- Séminaire d'évaluation de l'Enseignement Supérieur aux Comores 30/06 au 2/07 2001
- Stratégie de coopération et programme indicatif - Communauté Européenne - Période 2002 – 2007.
- Etude pour le renforcement des capacités des institutions d'Enseignement supérieur des COMORES, Université de l'Océan Indien , Juin 2002.
- Projet de formation de professeurs scientifiques du premier et second degré - IFERE
- Projet de création d'un centre de formations en nouvelle technologie de l'information et de la communication et demande d'équipement de matériels informatiques pour l'appui et la mise en place du centre de formation à MORONI – ISFR.

Annexe 2

Présentation des instituts de formation et de Recherche en Education (IFERE)

Par ses missions les IFERE assurent :

- la formation initiale et continue des enseignants du premier et second degré ainsi que la formation initiale et continue des maîtres formateurs et conseillers pédagogiques. En outre, il peut participer à la formation de personnels d'inspection et de direction, et de manière générale, contribuer à la formation de l'ensemble des personnels de l'Education ;
- des recherches fondamentales ou appliquées concernant les enseignants de tous les niveaux. Il apporte son concours aux recherches effectuées au sein des autres établissements d'enseignement supérieur.

I - Formation initiale

Nagazidja

2^{ème} année MPC : Maths/Sciences

1^{ère} année Formation conseillers
Pédagogique (cadre A ou B recrutés sur Concours)

1^{ère} année Formation Maîtres-formateurs
(cadres A ou B recrutés sur concours).

Ndzuwani

1^{ère} année Formation Instituteurs
(recrutement au niveau BAC).

1^{ère} année Formation Conseillers
Pédagogiques (cadres A ou B recrutés sur
Concours).

1^{ère} année Formation Maîtres-Formateurs
(cadres A ou B recrutés sur concours).

II - Formation continue

En ce qui concerne la formation continue, elle concernera tous les personnels de L'Education qui, pour la première fois dans ce pays auront la possibilité de s'absenter deux semaines pour participer à des actions de formation. Seront donc concernés :

- les instituteurs ;
- les professeurs des lycées et collèges ;
- les conseillers pédagogiques ;

- les inspecteurs ;
- les directeurs d'école ;
- les chefs d'établissement.

Créés par la Loi 94- 024/AF du 28 juin 1994, les Instituts de Formation des Enseignements et de la recherche en Education, en abrégé "IFERE" sont des établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière et de gestion.

Ces Instituts (1 à la France Comores n 1 à Anjouan et une antenne à Mohéli) remplacent et regroupent les missions de l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur (ENES), de l'Ecole Normale d'Instituteurs (ENNI) et de l'Institut National de L'Education (INE) qui sont dissout (cf statuts en annexe)

1.1 Missions

Les missions des IIFERE sont précisées à l'article 3 de la Loi de création des IFERE et comportent deux volets:

1.1.1 Volet - Formation. Il s'agit:

- d'assurer la formation initiale et continue des enseignants du 1 et 2 degré", des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques.
- de participer à la formation des personnels d'inspection et de direction.
- de contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, à la formation de l'ensemble des personnels de l'éducation.

1.1.2 Volet - recherche. Il consiste :

- à assurer la recherche concernant l'organisation, les programmes et les méthodes d'enseignement de tous niveaux.
- à apporter leurs concours aux recherches actions effectuées au sein des établissements d'enseignements.

Ces missions de formation et de recherche sont assurés par trois catégories de personnels: des enseignants chercheurs, des encadreurs (Inspecteurs, Conseillers pédagogiques et Maîtres Fondateurs) et des personnels administratifs et techniques régulièrement nommés par le ministère de l'Education Nationale et conformément aux cadres organiques en vigueur.

II - Organisation

2.1 Les organes de directions de l'Institut

2.1.1 Le conseil de l'Administration:

Nommé pour une période de trois ans, il est composé de huit membres.

A titre de rappel, le Directeur de l'établissement n'est pas membre du CA, mais il assiste tout de même aux réunions avec voix consultative (Art.20 des statuts des IFERE)

2.1.2 La Direction de L'IFERE de Ngazidja est composée de:

1. Youssouf DAFINE, Directeur de L'Institut
2. Youssouf DJIBABA, Directeur Adjoint Chargé des Etudes

2.1.3 Le conseil des études et de la recherche en éducation :

Présidé par le Directeur de l'Institut, il est composé du Directeur Adjoint, de chefs des services administratifs et pédagogiques, d'enseignants chercheurs et des encadreurs de l'IFERE. Ce conseil siège régulièrement à la demande du Directeur pour des décisions organisationnelles ou pédagogiques.

2.2 Les services et départements pédagogiques

2.2.1 Service du premier degré:

Comprend un seul département réunissant un inspecteur pédagogique, deux conseillers pédagogiques, trois Maîtres formateurs.

2.2.2 Service des Sciences de l'éducation:

Un département comptant deux enseignants chercheurs.

2.2.3 Service du Second degré :

Comprend six départements (Français, Mathématiques, Sciences Physiques, Sciences naturelles, Histoire-Géographie et Langues) regroupant onze Enseignants et Enseignants chercheurs.

III Activités

3.1 Réalisations

3.1.1 Formation initiale

A sa création, l'IFERE de Ngazidja a eu à reminer la formation de 45 professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) dans les sections suivantes:

Sciences expérimentales: 36

Mathématiques - Physique - Chimie: 09

Parallèlement se sont réalisés les formations de :

30 élèves instituteurs

09 Conseillers pédagogiques

17 Maîtres formateurs pour assurer l'encadrement des élèves instituteurs au cours de leur pratique de classe.

Ces trois catégories ont été validés après un ou deux ans de formation.

Depuis, d'autres promotions d'élèves instituteurs sont formés à l'IFERE de Ngazidja. Chaque année comptant chacune une soixantaine de diplômés.

Cette année universitaire(2002-2003), l'IFERE compte 128 élèves instituteurs en formation dont 60 en deuxième année de formation.

Il assure parallèlement la formation de 18 élèves conseillers pédagogiques du primaire qui sont en leur dernière année de formation.(La formation des conseillers pédagogiques dure deux ans)

Nous organisons également, en collaboration avec l'Institut national de formation Pédagogiques (INFP) d'Antananarivo - Madagascar, la formation de 15 inspecteurs pédagogiques du primaire. Ils sont en leur dernière année de formation à l'INFP.

3.1.2 Formation continue

Ont été réalisés et / ou continuent à être assurés:

L'encadrement pédagogique des enseignants du primaire et du secondaire(collèges et lycées) en Français, Mathématiques, en Sciences physique et Sciences naturelles.

la formation des Auxiliaires échelle II en vue de la préparation de l'examen de culture générale.

la conception, l'élaboration et le suivi des programmes scolaires (primaire et secondaire) en Sciences physiques, en sciences naturelles, en français, en Mathématiques depuis l'année scolaire 1994.

Le suivi des enseignements et l'exécution des programmes dans les établissements scolaires.

la production de divers documents pédagogiques et didactiques: par exemple, en Sciences naturelles à l'usage des élèves de Terminales scientifiques et des documents de mathématiques pour les élèves de seconde, Premières et des Terminales qui ont été élaborés par les enseignants nationaux et expatriés de l'IFERE.

La direction des mémoires et de rapports de recherches-action.

A la demande des Responsables éducatifs de l'île autonome de Mohéli, nous avons élaboré un programme de formation en Psychopédagogie au profit des nouveaux enseignants de collèges exerçant dans cette île. Cette formation débutera au mois de mars 2003.

IV. Des besoins :

4.1 En formation des formateurs

Devant un monde qui évolue rapidement et compte tenu de notre isolement géographique et du manque de moyens financiers, nos enseignants et chercheurs ont besoins d'acquérir des nouvelles connaissances et compétences disciplinaires pédagogiques et didactiques pour s'adapter aux réalités du système éducatif et répondre à leur mission de formateur. C'est dans cet optique que l'IFERE souhaite favoriser et organiser les projets de formation de ses enseignants avec l'appui des institutions ou pays amis, notamment en utilisant les nouvelles techniques de communication et d'information.

4.2 En coopération

La recherche, deuxième volet des missions de l'IFERE n'est pas véritablement rentrée dans les mœurs. Pourtant, elle devrait servir de base pour la réforme du système éducatif et son évaluation interne et externe en continue.

La coopération doit nous permettre de faire évoluer cette activité en nous appuyant sur l'échange d'expériences avec les structures similaires à l'IFERE de la sous-région (Madagascar, La Réunion, Maurice) et des pays francophones de façon générale.

Des expériences-pilotes menées par l'Université de L'Océan Indien en matière de formation serviraient de tremplin à la mise en commun des diverses expériences et la réalisation des projets communs, comme par exemple l'innovation des méthodes pédagogiques d'enseignement de la lecture.

La formation des personnels de l'éducation dans les domaines de la planification, de l'évaluation des enseignements et de la recherche gagnerait en efficacité également à travers la coopération et la conduite des projets inter institutionnels.

Annexe 3

COOPERATION UNION EUROPEENE/COMORES

9^{ème} FED (Fond Européen de Développement)

2002-2007

SECTEUR DE CONCENTRATION EDUCATION

PROPOSITION D'AXES D'INTEVENTION

Objectif général : Développer un système éducatif décentralisé de qualité en promouvant son accessibilité à l'ensemble de la population comorienne.

Objectifs spécifiques:

1. Améliorer les structures et les services éducatifs du premier et second cycle
2. Faciliter l'accès à l'éducation des filles et assurer la poursuite de leur scolarisation
3. Développer des filières de formation technique et professionnelle.
4. Appuyer la mise en place de cellules d'information et d'orientation dans le secondaire.
5. Promouvoir le partenariat communautaire
6. Insérer les adultes dans la dynamique éducative (alphabétisation).

PROGRAMME 1 :

APPUI A L'EDUCATION DE BASE

Objectif : * Assurer l'acquisition des apprentissages fondamentaux
* Améliorer l'accès de l'éducation en augmentant le taux net de scolarisation
* Réduire les taux de redoublement et d'abandon

* Augmentation des capacités d'accueil :

Réhabilitation/construction de salles de classes (environ 150 écoles)

Fabrication de mobilier scolaire

Formation d'un plus grand nombre d'instituteur dans les IFERE

* Augmentation de la qualité de l'apprentissage (renforcement des capacités nationales) :

Acquisition et promotion de support pédagogique (dynamisation de la politique du livre)

* Apport de fournitures scolaires (alimentation du fonds de soutien des fournitures scolaires gérée par les conseils d'école)

* Création d'un centre de recherche et de diffusion de manuels scolaire collectif et individuels.

* Création/Equipement avec les communautés de bibliothèques pour les enfants et les professeurs et/ou mise en place de services de bibliobus.

* Appui à la radio éducative (CNAED)

Appui à l'encadrement pédagogique :

* Formation/recyclage des directeurs d'écoles

* Formation /recyclage des inspecteurs pédagogiques régionaux

* Formation d'administrateurs (planifications, statistiques...)

- * Soutien technique et financier aux Directions régionales et CIPR
- * Mise en place de structure de collecte d'information et de suivi/évaluation des actions éducatives (informatisation).

Appui à la formation des instituteurs : soutien aux IFERE (Institut de Formation et de

Recyclage des Enseignants)

- * Développement des capacités d'accueil (formation et recyclage)
- * Développement des supports pédagogiques
- * Formation de formateurs et recyclage des formateurs

Aide à la révision des programmes des méthodes d'enseignement :

Appui à la Direction Générale de L'Education

Renforcement de l'éducation citoyenne et des activités d'éveil

Promotion et développement de la santé scolaire, de l'éducation à la santé/nutrition et à l'environnement

Appui à la gestion communautaire :

Développement et encadrement des conseils d'école et des conseils d'établissements

Aide à la conception de projets d'école

Promotion des activités IEC pour la mobilisation sociale (parents, instituteurs, associations)

Sécurisation des fonds communautaires destinés à l'éducation mise en place d'outils de gestion

Lutte contre les disparités de genre :

Construction de latrines et de ponts d'eau séparés pour les filles

Augmentation de la représentation des femmes dans les conseils d'école/d'établissements

Activités de soutien scolaire

Activités IEC destinées à la sensibilisation des parents

ANNEXE 4

PLANNING DE LA MISSION « Etude sur les Institutions de Formation des Enseignants »

Mardi 25 février 2003 :

15h 00 : Arrivée

17h 00 : Accueil par Le pont focal UNESCO (M. Said Oussen et Par le Directeur de l'IFERE, M DAFINE)

Mercredi 26 février 2003 :

8h 30 : Ministre des Affaires Sociales

9h 30 : Ministre de l'Education Ngazidja (Grande - Comores)

10h 30 : Directeur de l'IFERE de Ngazidja (Grande – Comores)

11h 30 : Directeur de l'ISFR

12h 30 : Syndicat des Instituteurs

Jeudi 27 février 2003 :

8h 30 : Directeur de l'Ecole de Santé

9h 30 : ENAC

10h 30 : Comité Direction de l'ENAC pour la création de l'Université des Comores

11h 30 : Syndicat des Professeurs

12h 30 : Syndicat des Encadreurs

Vendredi 28 février 2003 :

8h 30 : Commissaire au Plan

9h 30 : Commission technique EPT

Samedi 1^{er} mars 2003 :

8h 30 : Ministre des Finances, Budget

9h 30 : Structure d'appui de l'Union Européenne

10h 30 : Consultants Union Européenne (9^e FED)

11h 30 : CNDRS

12h 30: SN UNESCO, Point Focal Directeur du CNDRS et le Directeur de l'IFERE

Lundi 3 mars 2003

8h 00 : Rencontre avec le directeur de l'office national de formation technique et professionnelle

9h 00 : Coordonnateur du Projet Éducation / Banque Mondiale

10h 00 : Représentant de l'Education, Anjouan

11h 00 : Représentant de l'Education, Moheli

Mardi 4 mars 2003 : Départ

17h 00 : Réunion de synthèse. Point focal UNESCO, Directeur de l'IFERE et équipe pédagogique

ANNEXE 5

Liste des acronymes et des abréviations

ASCOBEF : Association Comorienne pour le Bien être de l'Enfant et de la Famille

BAC : Baccalauréat de l'enseignement secondaire

BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles

BEPC : Brevet d'Etudes de Premier Cycle

CAE : Certificat d'Aptitude Elémentaire

CAP : Certificat d'Aptitude Pédagogique

CIPR : Circonscription d'Inspection Pédagogique Régionale

CNAED : Centre National d'Alphabétisation et d'Enseignement à Distance

CNDRS : Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique

ENAC : Ecole Nationale d'Administration et de Commerce

ENNI : Ecole Normale Nationale des Instituteurs

ENTP : Ecole Nationale Technique et Professionnelle

EEPS : Ecole d'Enseignement Supérieure de Patsy

IFERE : Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Education

INE : Institut National de l'Education

MEN : Ministère de l'Education Nationale

REMERCIEMENTS

A Monsieur LUCIO SIA ED/HED/TED UNESCO

A Monsieur ABOUBACARI BOINA, Secrétaire Général de la
Commission Nationale UNESCO

A Monsieur SAID OUSSENNE, Directeur des Enseignements
Ministère de l'Education aux Comores

A Monsieur YOUSSEUFF DAFINE, Directeur de l'IFERE et son
équipe

A toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette mission